

BACHELOR OF ARTS EN LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

PLAN D'ÉTUDES

DU PILIER ARCHÉOLOGIE

VALABLE DÈS L'ANNÉE ACADÉMIQUE 2021-2022

CURSUS DE BACHELOR

Le Bachelor en lettres et sciences humaines comprend 180 crédits ECTS¹ répartis entre deux ou trois disciplines d'étude, appelées piliers, selon quatre possibilités de configuration. L'étudiant-e en choisit une au moment de son immatriculation :

- 1 pilier renforcé + 1 pilier secondaire (120 + 60 crédits) ;
- 2 piliers principaux (90 + 90 crédits) ;
- 3 piliers secondaires (60 + 60 + 60 crédits) ;
- 1 pilier principal + 1 pilier secondaire + 1 pilier minimal (90 + 60 + 30 crédits).

Les crédits pris en compte pour le calcul de la réussite sont les crédits des modalités d'évaluation prévues pour les différents enseignements, telles qu'elles sont fixées par le plan d'études et précisées par les descriptifs des cours. En cas de session d'examens en ligne prévue par le Rectorat, la modalité d'évaluation fixée par ce plan d'études pour chaque enseignement est prévue comme suit :

- les examens écrits sont passés sous la forme d'examens écrits en ligne en principe de la même durée ;
- les examens oraux sont passés sous la forme d'examens oraux en ligne en principe de la même durée.

Si la modalité d'évaluation a lieu hors session d'examens (évaluation interne, notée ou non notée), la même modalité est réalisée en cas d'une évaluation en ligne. Si nécessaire, la modalité précise sera adaptée à la situation particulière selon les indications décrites par les responsables de l'enseignement dans le descriptif du cours en début du semestre.

Les différents types d'enseignement proposés par le pilier sont décrits dans le tableau en dernière page.

Les enseignements sont semestriels, et obligatoires, sauf indication contraire. Ils peuvent être regroupés, ou non, dans des ensembles qui forment une unité didactique. Regroupés, ils forment soit un module, au sein duquel les notes des évaluations des différents enseignements se compensent (moyenne pondérée minimale de 4,00 exigée pour réussir le module), soit un bloc au sein duquel chaque composante doit être validée individuellement (note de 4 au minimum ou mention « réussite »).

Il est recommandé de valider en moyenne 30 crédits par semestre afin d'obtenir les 180 crédits de Bachelor au terme des six semestres d'étude (un maximum de dix semestres est toutefois autorisé). Les plans d'études distinguent, le cas échéant, des prérequis, pour lesquels l'inscription à un enseignement donné est conditionnée à la réussite ou au suivi d'un autre enseignement, de recommandations d'un ordre chronologique selon lequel les enseignements sont à suivre.

¹ European Credit Transfer System : les crédits ECTS sont une mesure relative de la charge de travail que les étudiant-e-s doivent fournir, 1 crédit ECTS correspond à un volume de travail de 25 à 30 heures.

PRÉSENTATION DE LA DISCIPLINE

L'enseignement de l'archéologie à l'Université de Neuchâtel se caractérise par l'association de l'archéologie pré- et protohistorique et de l'archéologie des périodes historiques (Antiquité) dès le premier semestre d'étude. C'est une spécificité unique dans le paysage romand.

L'offre d'enseignement du pilier se déploie sur 3 ans (6 semestres), elle se compose d'un groupe d'enseignements principaux, obligatoires, et d'un groupe d'enseignements au choix.

En première année, les étudiant-e-s suivent des cours d'introduction et des travaux pratiques en plus des cours principaux (Pré-/Protohistoire et Méditerranée antique) qui s'étendent sur les trois années du cursus. Outre la participation à une fouille-école la première année, donnant lieu à la rédaction d'un rapport de stage et validée par 6 ECTS, les étudiant-e-s sont encouragé-e-s à participer régulièrement à des fouilles archéologiques ou à effectuer des stages (musées, laboratoires, etc.) tout au long de leur cursus.

A partir de la troisième année, les étudiant-e-s peuvent participer au voyage d'étude organisé chaque année alternativement par la chaire d'Archéologie pré- et protohistorique et par la chaire d'Archéologie de la Méditerranée antique.

Tout au long de leur cursus, les étudiant-e-s participent à des visites sur le terrain (sites archéologiques, fouilles en cours, musées, dépôts archéologiques, laboratoires, etc.), que ce soit dans le cadre des cours d'introduction, des travaux pratiques ou des cours principaux.

ORGANISATION DU PILIER

Le pilier Archéologie peut être étudié sous les quatre formes suivantes :

- Pilier minimal à 30 ECTS ;
- Pilier secondaire à 60 ECTS ;
- Pilier principal à 90 ECTS ;
- Pilier principal renforcé à 120 ECTS.

L'enseignement est structuré en modules et en blocs : les Modules 1 à 3 forment le premier palier de 30 ECTS dans le pilier ; ils doivent être validés en principe au plus tard à la fin du 3^e semestre d'étude.

Si le pilier Archéologie du Bachelor est suivi en tant que pilier secondaire, il faut alors valider 60 crédits ECTS. Les étudiant-e-s ne sont pas tenu-e-s de participer à une fouille-école.

Les langues fondamentales (latin, grec ou hébreu biblique) sont obligatoires pour les étudiant-e-s qui choisissent l'archéologie comme pilier principal à 90 ECTS ou comme pilier secondaire à 60 ECTS. Elles doivent être validées dans le Bloc 1 (6 ECTS). Si un autre pilier exigeant le latin fait partie de la configuration du Bachelor choisie, les crédits se répartissent sur les deux piliers. Dans ce cas ou dans le cas d'une maturité de latin ou de grec, l'étudiant-e devra rattraper tout ou moitié des 6 ECTS en suivant des enseignements parmi la liste disponible sur le site de l'Institut d'archéologie.

Les piliers principal et renforcé proposent des enseignements optionnels permettant aux étudiant-e-s intéressé-e-s de bénéficier de fenêtres de mobilité offertes après le suivi du socle de base et de valider les enseignements en mobilité en lieu et place des enseignements figurant au plan d'études.

STRUCTURE DES ÉTUDES : PILERS MINIMAL, SECONDAIRE, PRINCIPAL ET RENFORCÉ

Pilier minimal (socle de base disciplinaire à 30 ECTS)

Module	Description	Crédits
Module 1	Introduction à l'archéologie	12
Module 2	Archéologie I	6
Module 3	Séminaires I	12
Total		30

Le **Module 1** est composé de quatre cours à 3 ECTS :

- un cours d'introduction à l'archéologie préhistorique de 3 ECTS validé par un examen oral ;
- un cours d'introduction aux méthodes de l'archéologie préhistorique de 3 ECTS validé par un examen écrit ;
- un cours d'introduction à l'archéologie des périodes historiques et à ses méthodes de 3 ECTS validé par un examen oral ;
- un cours d'introduction à l'histoire de l'art antique de 3 ECTS validé par un examen oral.

Le **Module 2** se compose de deux cours principaux, consacrés à l'Archéologie pré- et protohistorique et à l'Archéologie de la Méditerranée antique. Chaque cours de 3 ECTS est validé par un examen oral.

Le **Module 3** se compose de 2 séminaires consacrés à l'Archéologie pré et protohistorique et à l'Archéologie de la Méditerranée antique. Chaque séminaire de 6 ECTS est validé par une évaluation interne notée.

Pilier secondaire (60 ECTS)

Module/Bloc	Description	Crédits
Module 1	Introduction à l'archéologie	12
Module 2	Archéologie I	6
Module 3	Séminaires I	12
Module 4	Archéologie II	12
Module 5	Méthodes et travaux pratiques	12
Bloc 1	Compétences transversales I	6
Total		60

Les **Modules 1 à 3** sont ceux du pilier minimal décrits plus haut.

Le **Module 4** se compose de :

- deux cours principaux, consacrés à l'Archéologie pré et protohistorique et à l'Archéologie de la Méditerranée antique de 3 ECTS chacun, validés par un examen écrit commun ;
- une fouille-école de 3 semaines au moins, suivie de la rédaction d'un rapport de stage. Le rapport donne lieu à une évaluation interne non notée de 6 ECTS.

Le **Module 5** se compose de :

- deux cours principaux, consacrés à l'Archéologie pré et protohistorique et à l'Archéologie de la Méditerranée antique de 3 ECTS chacun. Chaque cours est validé par un examen écrit ;
- deux travaux pratiques (TP) en archéologie. Chaque TP de 3 ECTS est validé par une évaluation interne notée.

Le **Bloc 1** comprend l'enseignement des langues fondamentales ou son remplacement (voir la liste disponible sur le site de l'Institut d'archéologie).

Pilier principal (90 ECTS)

Module/Bloc	Description	Crédits
Module 1	Introduction à l'archéologie	12
Module 2	Archéologie I	6
Module 3	Séminaires I	12
Module 4	Archéologie II	12
Module 5	Méthodes et travaux pratiques	12
Bloc 1	Compétences transversales I	6
Module 6	Méthodes	9
Module 7	Séminaires II	12
ou		
Bloc 2	Compétences transversales II	12
Bloc 3	Approfondissements	9
Total		90

Les **Modules 1 à 5** et le **Bloc 1** sont ceux du pilier secondaire décrits plus haut.

Le **Module 6** se compose de :

- un cours consacré aux interactions entre l'être humain et l'environnement de 3 ECTS, validé par un examen écrit ;
- un cours dédié aux sciences et méthodes de l'archéologie de 3 ECTS, à choisir dans une liste définie par l'Institut d'archéologie ;
- un second cours dédié aux sciences et méthodes de l'archéologie de 3 ECTS, à choisir dans une liste définie par l'Institut d'archéologie.

Le **Module 7** se compose de deux séminaires consacrés au patrimoine et à l'archéologie de la Méditerranée antique. Chaque séminaire de 6 ECTS est validé par une évaluation interne notée.

Le **Bloc 2** regroupe des cours au choix non compensables parmi les enseignements transversaux offerts par l'Université, les étudiant-e-s doivent valider 12 ECTS.

Le **Bloc 3** regroupe des travaux de fin de cursus, non compensables. Il peut s'agir :

- d'un mémoire de Bachelor de 6 ECTS, validé par une évaluation interne notée (soutenance) ;
- d'un cours de renforcement de 3 à 6 ECTS, pris parmi les enseignements offerts par la Maison des sciences historiques (MASH) ;
- d'un voyage d'étude de 6 ECTS, validé par la contribution à la préparation d'un cahier de voyage et la présentation d'un exposé sur place (non noté) ;
- de cours pris en mobilité (BeNeFri, Triangle Azur ou autres).

Pilier renforcé (120 ECTS)

Module/Bloc	Description	Crédits
Module 1	Introduction à l'archéologie	12
Module 2	Archéologie I	6
Module 3	Séminaires I	12
Module 4	Archéologie II	12
Module 5	Méthodes et travaux pratiques	12
Bloc 1	Compétences transversales I	6
Module 6	Méthodes	9
Module 7	Séminaires II	12
Bloc 2	Compétences transversales II	12
Bloc 3	Approfondissements	9
Bloc 4	Terrains & mobilités	18
Total		120

Les **Modules 1 à 7** et les **Blocs 1 à 3** sont ceux du pilier principal décrits plus haut.

Le **Bloc 4** rassemble au choix les stages et les cours en mobilité supplémentaires. Ils sont optionnels, non compensables et les étudiant-e-s doivent valider 18 ECTS.

PROGRAMME DES COURS

La liste des enseignements offerts pour une année académique donnée (programme des cours) détaille l'horaire de chaque enseignement et le module ou le bloc dans lequel il prend place dans le plan d'études. Le programme des cours est actualisé chaque année.

L'annexe au plan d'études présente l'offre d'enseignements proposée durant l'année académique en cours. Elle fait partie intégrante du plan d'études.

ACQUIS DE FORMATION

Au terme de la formation l'étudiant-e sera capable de :

1. Connaissances et compréhension :
 - insérer à travers l'analyse des formes, des matériaux et, éventuellement de l'iconographie, tout objet archéologique de la préhistoire et de l'antiquité dans son cadre typologique, chronologique et géographique ;
 - restituer le mode opératoire qui a permis la production d'un objet archéologique préhistorique ou antique ;
 - identifier les périodes chronologiques et les zones géographiques des différentes cultures matérielles ;
 - développer un regard comparatiste sur les cultures matérielles de la préhistoire et de l'antiquité.
2. Application des connaissances et de la compréhension :
 - maîtriser le vocabulaire technique lié à la discipline ainsi que les normes scientifiques propres à l'expression orale et écrite ;
 - utiliser des bases de données bibliographiques et les instruments de la recherche ;
 - exploiter les données fournies par les réseaux en ligne ;
 - inscrire les faits sociaux contemporains dans la longue durée.
3. Capacité de former des jugements :
 - lire, décrire et interpréter des faits archéologiques ;
 - élaborer une problématique solide et développer une argumentation articulée, reposant sur des éléments vérifiés ;
 - porter un regard critique sur les classifications et les périodisations conventionnelles ainsi que sur les approches et la littérature archéologique pour se forger son propre jugement sur l'interprétation qu'il convient de faire des faits archéologiques.
4. Savoir-faire en termes de communication :
 - présenter de manière synthétique une situation archéologique complexe ;
 - présenter à l'oral et de manière structurée ses connaissances à un public académique ainsi qu'à un public non spécialisé
 - rédiger des textes scientifiques employant le vocabulaire adéquat et spécialisé ;
 - capacité à travailler en équipe, aussi bien en termes de recherche qu'en termes de restitution des résultats.
5. Capacités d'apprentissage en autonomie :
 - développer les stratégies d'apprentissage nécessaires pour approfondir ses études dans le cadre d'un master ;
 - établir une problématique de manière argumentée ;
 - rassembler les sources et les données, les soumettre à une analyse critique, les hiérarchiser et les classer ;
 - maîtriser la durée de travail et les délais ;
 - proposer de nouvelles approches.

TYPES D'ENSEIGNEMENT

<i>Type d'enseignement</i>		<i>Définition/Contenu</i>	<i>Crédits</i>	<i>Evaluation</i>	
Cours	Cours d'introduction	Enseignement consacré à l'exposition théorique d'une matière Notions introductives et culture générale ; enseignement axé sur une période ou un thème	3 ECTS	Examen oral ou écrit	
	Cours de spécialisation	Enseignement consacré à l'exposition théorique d'une matière Approfondissement de certains thèmes et sujets	3 ECTS	Examen écrit, oral ou évaluation interne notée	
Mémoire de Bachelor		M	Travail personnel (max. 30 pages) sur une question choisie par l'étudiant-e d'entente avec l'enseignant-e	6 ECTS	Evaluation interne notée (soutenance)
Séminaire		S	Enseignement consacré aux présentations d'étudiant-e-s ; lieu propice d'échanges et de discussions Exposé + Discussion d'ensemble ; travail individuel ou en groupe sur un sujet donné	6 ECTS	Evaluation interne notée ou non notée
Stage		ST	Activité à visée professionnalisante dans une institution, une organisation, une entreprise	6 ECTS	Evaluation interne non notée
Terrain (camp, excursion, voyage d'études, fouilles, séjour linguistique, etc.)		T	Toute activité (excluant les stages et les lectures) pratiquée en dehors des salles de cours Présentation, rapport	6 ECTS	Evaluation interne non notée
Travaux pratiques et Ateliers		TP	Enseignement lié à un cours, qui vise à l'application des éléments théoriques et méthodologiques Exposé + Discussion d'ensemble ; travail individuel ou en groupe	3 ECTS	Evaluation interne notée